

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 77/772 DU 30 DECEMBRE 1977
/MTJ/SGEPT/DFP/4/3/5

portant intégration et nomination de Mon-
sieur KOUTANA Alphonse dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique).

-----ooOoo-----

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF
DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

(/ISAS:

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la no-
mination et à la revocation des fonctionnaires;
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8;
(/u le Décret 65/44 du 12 Février 1965 abrogeant et rempla-
çant le décret 63/376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut des cadres
de la catégorie A1 des services de Santé;
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements;
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nement indiciaires des fonctionnaires;
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Mi-
litaire du Parti et nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement
Ministre du Plan;
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28/7/1977, relative à l'exer-
cice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 2776/SGSP du 20/9/77 du Secrétaire Général
à la Santé Publique transmettant le dossier de l'intéressé;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1°:- En application des dispositions du décret 65/44 du 12/2/1965 susvisé, Monsieur KOUTANA Alphonse né le 3/8/1949 à Tandou Moabi, titulaire du Certificat de Reception au Doctorat d'Etat/obtenue à l'Université de Bordeaux(France)est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire indice 1.110.

ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3°:- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publiquement au JORPC et Communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti
Premier Ministre Chef du Gouvernement
Ministre du Plan,

BRAZZAVILLE, LE 30 DECEMBRE 1977

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Médecin Cdt.D.A. MISSONTSA.-

C O L O N E L Louis SYLVAIN GOMA.-

AMPLIATIONS:-

-JORPC.....1
-SGFPT/DFP.....3
-D.B.....3
-DEF.....1
-MSAS.....2
-SGSP.....2
-INTERESSE.....1
-DOSSIER.....3
-SGCM/BC.....2

Le Ministre des Finances,

H E N R I L O P E S.-

Le Ministre de la Justice et du
Travail

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-